

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

| | | |
|----------|-------------------|-------------|
| Monsieur | Steve Lefebvre | Maire |
| Monsieur | Michel Lamoureux | Conseiller |
| Monsieur | Pascal Saumure | Conseiller |
| Monsieur | Marc Poirier | Conseiller |
| Madame | Monique Pelletier | Conseillère |
| Monsieur | Steve Millar | Conseiller |
| Monsieur | Jean Daoust | Conseiller |

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

| | |
|----------|---|
| 0 | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE |
|----------|---|

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-09-09-209

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

| | |
|----------|---|
| 0 | OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE |
|----------|---|

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
- 0-4 Période de questions

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Vente pour taxes
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2024
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2024
- 100-7 Règlement 2024-358 - Dépôt du certificat de la tenue de registre
- 100-8 Adjointe aux ressources – Période de probation
- 100-9 Formation continue
- 100-10 Emprunt temporaire – Acquisition de machinerie municipale – Règlement 2024-356

| | |
|------------|--------------------------|
| 200 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
|------------|--------------------------|

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
 - A- Acquisition de fournitures incendie
- 200-2 Comité municipal en sécurité publique

| | |
|------------|-----------------------------------|
| 300 | TRANSPORT ET COMMUNICATION |
|------------|-----------------------------------|

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie
 - A- Machinerie municipale
- 300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Redditions de comptes 2024
 - A- PPA-CE - LKQ49328 – 24 000\$ - Chemin Richard
 - B- PPA-ES - JCD83233 – 19 600\$ - Chemin Richard
- 300-4 Chemin de l'Auberge privé – Déneigement
- 300-5 Gravier 0 3/4

| | |
|------------|---|
| 400 | HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT |
|------------|---|

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Rapport de l'inspecteur municipal
 - B- Comité municipal en hygiène
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs
- 400-6 Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028

| | |
|------------|---------------------------|
| 500 | SANTÉ ET BIEN ÊTRE |
|------------|---------------------------|

| | |
|------------|--|
| 600 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT |
|------------|--|

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2024

| | |
|------------|---------------------------|
| 700 | LOISIRS ET CULTURE |
|------------|---------------------------|

- 700-1 Comité municipal en culture

- 700-2 Ville de Maniwaki – Entente d’utilisation Centre sportif Gino-Odjick – 2025-2029
 700-3 Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles – Quote-Part 2024
 700-4 Bibliothèque municipale – Appel de candidature - Bibliothécaire

| | |
|------------|-----------------------|
| 800 | CORRESPONDANCE |
|------------|-----------------------|

| | |
|------------|--------------|
| 900 | VARIA |
|------------|--------------|

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 1000 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|-------------|-----------------------------|

| | |
|-------------|---------------------------|
| 1100 | LEVÉE DE LA SÉANCE |
|-------------|---------------------------|

Adoptée à l’unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024

M.B. 2024-09-09-210

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Souligner travail citoyen bénévole – Fortes pluies - Chemin en mauvais état;
- Patinoire – Prises électriques manquantes et présence de pigeons;
- Cuisine – Centre municipal

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Vente pour taxes

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-09-09-211

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 août 2024, pour un montant total de 10 754.70\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2024 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement à approuver.

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2024

M.B. 2024-09-09-212

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2024 pour un montant total de 107 336.45\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2024

M.B. 2024-09-09-213

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2024 pour un montant de 93 182.12\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Règlement 2024-358 – Dépôt du certificat de la tenue de registre

Note au procès-verbal

La directrice générale, Madame Claudia Lacroix, a déposé le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et ce, pour le règlement d'emprunt 2024-358.

100-8 Adjointe aux ressources – Période de probation

M.B. 2024-09-09-214

Considérant la résolution M.B. 2024-05-13-098 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2024;

Considérant que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de madame Cindy Céré au poste d'adjointe aux ressources;

Considérant qu'une période probatoire de trois mois s'appliquait à cet engagement;

Considérant que madame Céré est à l'emploi de la municipalité depuis maintenant 3 mois;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mettre fin à la période probatoire relative à l'emploi de l'adjointe aux ressources.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Formation continue

M.B. 2024-09-09-215

Considérant l'évolution des dossiers et la situation organisationnelle à la municipalité de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser le maire Steve Lefebvre à signer des contrats de service visant les services de deux firmes en consultation professionnelle, soit « Médiation et Coaching Outaouais inc » et « Gilles Carpentier, consultant ».

Adoptée à l'unanimité

100-10 Emprunt temporaire – Acquisition de machinerie municipale – Règlement 2024-356

M.B. 2024-09-09-216

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2024-356 au montant de 1 394 000\$ pour l'acquisition de machinerie municipale;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir du financement temporaire pour procéder aux diverses acquisitions de machinerie municipale;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à une demande auprès de notre institution financière, Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, afin de procéder à l'obtention d'un emprunt temporaire au montant de l'emprunt approuvé, soit 1 394 000\$. Ce financement temporaire sera remboursé par le financement permanent à venir.

Il est de plus résolu que les signataires pour cet emprunt temporaire soient le maire, Steve Lefebvre, et la directrice générale, Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|-----|-------------------|
| 200 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
|-----|-------------------|

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2024.

A- Acquisition de fournitures incendie

M.B. 2024-09-09-217

Considérant les demandes déposées par le directeur du service incendie pour l'acquisition de diverses fournitures pour le service incendie;

Considérant les montants inscrits au budget 2024 pour ces fournitures;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition de diverses fournitures pour une somme de 7 599.50\$ plus taxes et ce, pour le service incendie.

Adoptée à l'unanimité

200-2 Comité municipal en sécurité publique

| | |
|------------|-----------------------------------|
| 300 | TRANSPORT ET COMMUNICATION |
|------------|-----------------------------------|

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'août 2024.

300-2 Comité municipal en voirie

A- Machinerie municipale

M.B. 2024-09-09-218

Considérant la résolution M.B. 2023-12-11-261 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 11 décembre 2023;

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2024-356 relatif à la machinerie municipale;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'entériner la fin du processus d'acquisition d'un camion $\frac{3}{4}$ tonne GMC Sierra auprès du concessionnaire « Garage Mc Connery Chevrolet Buick GMC » au coût de 84 565.50\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Redditions de comptes 2024

A- PPA-CE - LKQ49328 - 24 000\$ - Chemin Richard

M.B. 2024-09-09-219

Attendu que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 87 261\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

B- PPA-ES – JCD83233 - 19 600\$ - Chemin Richard

M.B. 2024-09-09-220

Attendu que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 87 261\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Chemin de l'Auberge privé – Déneigement

M.B. 2024-09-09-221

Considérant les travaux d'amélioration réalisés sur le chemin Richard;

Considérant que ces travaux ont été réalisés afin d'améliorer l'écoulement des eaux ainsi que la surface de roulement;

Considérant que ces dernières années, la municipalité ne déneigeait pas une portion du chemin Richard à cause de sa condition;

Considérant qu'aucune résidence n'était affectée par le non-déneigement d'une portion du chemin Richard;

Considérant que pour palier au non-déneigement d'une portion du chemin Richard, la municipalité procédait au déneigement du chemin de l'Auberge privé et ce, depuis quelques années;

Considérant la nouvelle résidence construite aux abords du chemin Richard;

Considérant que suite aux travaux effectués, la municipalité procédera au déneigement du chemin Richard et ce, dans sa totalité;

Considérant qu'avec la période hivernale qui arrivera prochainement; la municipalité continuera le déneigement de la portion privée du chemin de l'Auberge et ce, pour une dernière année;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'aviser les propriétaires utilisant le chemin de l'Auberge privé, pour se rendre à leurs propriétés, que la municipalité cessera le déneigement de la portion privée du chemin de l'Auberge à partir de la saison 2025-2026.

Il est aussi résolu de permettre à ces propriétaires de déposer, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, une requête provenant de la majorité des propriétaires ou occupants riverains visant l'entretien de ce chemin privé, soit le nivelage et/ou le déneigement. Cette requête sera par la suite analysée par les membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

300-5 **Gravier 0 3/4**

M.B. 2024-09-09-222

Considérant la résolution M.B. 2024-05-06-086 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 6 mai 2024 concernant deux contrats de fournitures de matériel 0-³/₄;

Considérant qu'un des deux fournisseurs retenus est dans l'impossibilité de nous offrir la totalité du matériel considéré dans la résolution;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'octroi d'un autre contrat pour la fourniture de 0-³/₄ et ce, auprès d'Excavatech en toute conformité à la réglementation de gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|---|
| 400 | HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT |
|------------|---|

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

A- **Rapport de l'inspecteur municipal**

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'août 2024 concernant l'usine d'épuration.

B- Comité municipal en hygiène

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2024.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

400-6 Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028

M.B. 2024-09-09-223

Considérant la résolution M.B. 2024-03-13-057 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 13 mars 2024;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour compléter une demande de subvention dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce programme, entre autres la convention d'octroi de subvention, advenant une réponse positive suite au dépôt de la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|---------------------------|
| 500 | SANTÉ ET BIEN ÊTRE |
|------------|---------------------------|

| | |
|------------|--|
| 600 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT |
|------------|--|

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Note au procès-verbal

Il est à noter qu'il manque présentement deux (2) membres afin de compléter l'équipe du CCU.

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2024

Note au procès-verbal

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2024 sont déposées.

| | |
|------------|---------------------------|
| 700 | LOISIRS ET CULTURE |
|------------|---------------------------|

700-1 Comité municipal en culture

700-2 Ville de Maniwaki – Entente d'utilisation Centre sportif Gino-Odjick – 2025-2029

M.B. 2024-09-09-224

Considérant que l'entente intermunicipale d'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick (Centre des loisirs) avec la Ville de Maniwaki vient à échéance le 31 décembre 2024;

Considérant la proposition d'entente déposée par la Ville de Maniwaki concernant l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick;

Considérant qu'une nouvelle entente est proposée par la Ville de Maniwaki, entente modifiant les clauses relatives au coût de participation de chaque municipalité;

Considérant que le coût de participation de la municipalité sera établi en fonction du nombre d'inscriptions aux activités de l'association du hockey mineur de Maniwaki et de club de patinage artistique élan de Maniwaki et ce, à un taux de 90%;

Considérant que selon cette proposition le coût pour l'année 2025 sera de 935\$ par inscription au hockey mineur et de 1248\$ par inscription au patinage artistique et ce, à un taux de 90% et que ces montants seront indexés annuellement de 2.50%;

Considérant qu'à ce coût de participation par inscription s'ajoute une contribution de 3.50\$ par habitant établie selon le décret de population et ce, calculé à chaque année visée par l'entente;

Considérant que l'entente sera en vigueur pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater le maire Steve Lefebvre et la directrice générale Claudia Lacroix, pour signer l'entente en ce qui concerne l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick de la Ville de Maniwaki pour une période de 5 ans selon les modalités décrites ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles – Quote-part 2024

M.B. 2024-09-09-225

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2024 de la municipalité de Bouchette à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles au montant de 19 606.83 \$.

Adoptée à l'unanimité

700-4 **Bibliothèque municipale – Appel de candidature - Bibliothécaire**

M.B. 2024-09-09-226

Considérant que depuis juin 2023, la bibliothèque municipale est fermée;

Considérant la résolution 2023-09-11-197 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 11 septembre 2023;

Considérant le projet de procéder à la réouverture de la bibliothèque prochainement;

Considérant que la bibliothécaire qui était en poste nous a mentionné qu'elle quitterait son poste;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler le poste de bibliothécaire.

Le comité de sélection pour cette embauche sera composé des membres suivants : La directrice générale, Claudia Lacroix, le maire, Steve Lefebvre et le conseiller Jean Daoust.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|-----------------------|
| 800 | CORRESPONDANCE |
|------------|-----------------------|

800-1 **Alain Raymond – Échange de terrain – Chemin Richard**

M.B. 2024-09-09-227

Considérant que des travaux devaient être effectués afin de changer l'emplacement du tracé du chemin Richard et ce, dans le but d'améliorer la sécurité routière des automobilistes dans ce secteur;

Considérant la correspondance reçue de monsieur Alain Raymond à l'effet qu'il accepte le déplacement d'une section du chemin Richard et par le fait même que cette opération empiète sur ses terrains sous certaines conditions, dont un échange de terrain de superficie équivalente;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de retenir les services d'un arpenteur-géomètre et d'un notaire afin de régulariser l'échange de terrain survenu avec monsieur Alain Raymond lors des travaux effectués sur le chemin Richard.

Adoptée à l'unanimité

800-2 **Ponceau – Écoulement des eaux du chemin de la Carpe**

M.B. 2024-09-09-228

Considérant la résolution n° M.B. 2023-07-10-157 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 10 juillet 2023 et ce relativement à un ponceau problématique pour l'écoulement des eaux du chemin de la Carpe;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de de retenir les services d'un professionnel afin de procéder à l'étude d'un ponceau problématique pour l'écoulement des eaux et ce, sur le chemin de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

| | |
|------------|--------------|
| 900 | VARIA |
|------------|--------------|

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 1000 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|-------------|-----------------------------|

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Déneigement du chemin de l'Auberge privé;
- Tournoi de pêche au Lac 31 Milles;
- Quote-part de la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles (CPR31M);
- Président du CA de la CPR31M;
- Préoccupations – Protection du lac et sensibilisation;
- Lave auto des pompiers;
- Achat terrain – Prêt
- Déneigement
- Entente centre sportif à Maniwaki
- Association incendie - As de pique – Fournitures incendie
- Firmes de consultant - Coûts

Note au procès-verbal

Remerciements aux pompiers volontaires pour leur participation et organisation d'un lave auto et ce, au profit du Comité des loisirs. Une somme d'environ 2 000\$ a été amassée. BRAVO!

| | |
|-------------|---------------------------|
| 1100 | LEVÉE DE LA SÉANCE |
|-------------|---------------------------|

1100 Levée de la séance

M.B. 2024-09-09-229

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 19h40.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière